

1171

PAUL PERDRIZET

NOTES

DE

NUMISMATIQUE MACÉDONIENNE

EXTRAIT DE LA REVUE NUMISMATIQUE, 1903, p. 309.

PARIS

CHEZ C. ROLLIN ET FEUARDENT

4, RUE DE LOUVOIS, 4

1903

Bibliothèque Maison de l'Orient



135188

PAUL PERDRIZET

NOTES

DE

NUMISMATIQUE MACÉDONIENNE

EXTRAIT DE LA *REVUE NUMISMATIQUE*, 1903, p. 309.

PARIS

CHEZ C. ROLLIN ET FEUARDENT

4, RUE DE LOUVOIS, 4

—
1903

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

NOTES

DE

NUMISMATIQUE MACÉDONIENNE

PL. XV

*Per calles saltusque Macedonicorum
montium vagando* (Liv., XLIV, 36).

Nulle région du monde ancien n'a une numismatique plus intéressante que la Thrace macédonienne; et pourtant, — est-ce faute de temps, malchance, ou indifférence? — les archéologues qui ont visité le pays d'Amphipolis et du Pangée n'y ont guère fait, depuis Cousinéry, de découvertes numismatiques : je ne vois à signaler que la trouvaille, due à M. Heuzey, d'une monnaie d'Œsymé, pièce unique, la seule qu'on ait de cette petite ville de la Pérée thasienne ¹.

Durant les trois séjours que j'ai faits dans la Macédoine première (1894, 1899, 1901), je me suis efforcé de comprendre l'étude des monnaies dans les recherches d'archéologie que l'École d'Athènes m'envoyait poursuivre là-bas. Il me sera permis de dire que si les résultats de ces voyages n'ont pas été, au point de vue numismatique, plus considérables, c'est en partie à cause de la modicité extrême du budget dont je disposais. On ne présente pas autant de

1. Heuzey, *Mission de Macédoine*, p. 32, pl. VI.

monnaies au voyageur qui n'achète pas qu'à celui qui collectionne; je me souviens qu'au pied même du Pangée, dans la petite ville de Pravi, un *ιστρός* grec, qui m'avait apporté au han où je logeais sa collection de monnaies d'argent, la remporta sans finir de me la montrer quand il sut que je ne lui achèterais rien.

J'ai publié dans le *Compte rendu du Congrès international de numismatique* de 1900¹ l'un des résultats auxquels je crois être arrivé en examinant sur place les monnaies de la Macédoine : l'identification de *Tragilos* avec le bourg d'Aïdonochori, sur la rive droite du lac Tachyno. Déjà Cousinéry, que j'aurais dû mentionner, s'était « convaincu, par une suite d'observations locales, que les monnaies de Tragilos provenaient de la Bisaltique² » ; mais il avait cru devoir placer Tragilos au gros bourg de Nigrita, au N. d'Aïdonochori : en quoi il se trompait, car on n'a jamais trouvé d'antiquités à Nigrita.

I

LES INCERTAINES AU TYPE DU PORC ET DE LA TRUIE

Le Cabinet de Berlin possède une pièce d'argent, qui porte au droit une laie marchant à gauche, au revers le carré creux à quatre compartiments (*Pl. XV, 5*)³. A. von Sallet⁴ l'avait classée à la Macédoine à cause du carré du revers, et parce qu'elle provenait de la collection de feu

1. Pages 149-154. A la p. 151, l. 2, au lieu de : « Étienne de Byzance ne connaît que quatre Chersonèses », lire : « ne connaît pas moins de quatre Chersonèses ».

2. Cousinéry, *Voyage dans la Macédoine*, II, p. 196.

3. D'après une empreinte due, ainsi que les suivantes de la même collection, à l'obligeance de M. Dressel.

4. *Beschreibung der antiken Münzen*, II, p. 168.

Michanovitch, consul d'Autriche à Salonique¹. Comme le sanglier se retrouve à l'époque archaïque, à Méthymne² (*Pl. XV, 6 et 7*), à Cyzique³, en Lycie, le classement de la pièce de Berlin aux incertaines de l'Épithrace n'était pas absolument sûr, d'autant plus qu'on y peut lire, au-dessus du sanglier, quelques signes indistincts qui ont quelque ressemblance avec les lettres ΜΑΘΥ, et que les pièces archaïques de Méthymne portent justement au revers, au-dessus du sanglier, l'inscription ΜΑΘΥΜΝΑΙΟΣ (*χαρακτήρ*). Voici un fait nouveau qui donne raison à Sallet.

En 1899, j'ai acheté d'un Turc, à Cavalla, et donné au Cabinet de France, une monnaie fourrée, faite d'une feuille d'argent autour d'une âme de plomb, qui porte au droit un sanglier marchant à droite, au revers le carré à ailes de moulin (*Pl. XV, 3*).

On sait, par un témoignage qui remonte à Solon⁴, qu'au premier âge de la monnaie, les villes et les tyrans eurent plus d'une fois ouvertement recours à la monnaie fourrée; on en frappait dans les moments difficiles; c'était une véritable monnaie fiduciaire, comme cette monnaie d'étain que Perdicas de Macédoine (sans doute Perdicas II) frappa pour payer ses soldats, pendant une guerre où il manquait d'argent⁵. Les pièces fourrées, frappées ouvertement (*φανερῶς*) par les États, étaient probablement retirées de la circulation quand les temps devenaient moins durs.

1. Acquisée par le Cabinet de Berlin en 1866 (Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines*, I, col. 285).

2. Cabinet de Londres. Cf. Head, *Historia numorum*, p. 486; *Cat. gr. coins, Troas*, pl. XXXVI, 6, 7; Imhoof-Blumer et Keller, *Tier- und Pflanzenbilder*, pl. IV, 10

3. *Brit. Mus., Mysia*, pl. VII.

4. Démosthènes, *In Timocr.*, § 214 (Weil, *Plaidoyers politiques*, II, p. 162): ἀργυρίῳ μὲν πολλαὶ τῶν πόλεων καὶ φανερώς πρὸς χαλκῶν καὶ μόλυβδον κεκραμένῳ χρώμεναι σφίζονται καὶ οὐδ' ὅτιον παρὰ τοῦτο πάσχοουσιν.

5. Polyen, IV, 10, 2,

Ainsi s'expliquerait que ces monnaies, quoique émises en grande quantité, ne nous soient point parvenues. Il faut dire aussi que les pièces de ce genre ont dû se conserver moins bien que des pièces « solides ».

Il y eut du reste, à l'époque archaïque, des pièces fourrées moins défendables que celles dont il vient d'être question. Je ne parle pas de pièces fabriquées par des faux monnayeurs clandestins¹, mais bien de pièces émises par des tyrans malhonnêtes. Peut-être le fameux statère fourré de Thémistocle² est-il dans ce cas. Polycrate, pour écarter les Spartiates qui assiégeaient Samos, les aurait payés en statères d'électrum fourrés; les Spartiates auraient empoché cette monnaie de singe sans se douter de rien. Hérodote, qui raconte l'histoire³, n'y croit pas; mais elle suppose que l'art de fourrer la monnaie devait être pratiqué à l'époque archaïque. Et vraiment, il eût été surprenant que les Grecs, gens ingénieux et médiocrement soucieux de bonne foi, n'eussent pas inventé la mauvaise monnaie, comme ils ont inventé la bonne.

En somme, notre pièce fourrée peut être une falsification ancienne, l'œuvre d'un faussaire clandestin; mais elle peut fort bien aussi avoir fait partie d'une émission régulière.

Le Cabinet de France possède depuis quelque temps une pièce en argent plein, identique à la nôtre (au droit, sanglier marchant à droite; au revers, carré en ailes de moulin), qui aurait été trouvée en Égypte, avec d'autres pièces archaïques,

1. Les inventaires des temples grecs mentionnent des monnaies fausses : à Délos, l'inventaire de Démarès, lignes 14 et 15 (*B.C.H.*, 1882, p. 30 = Dittenberger. *Sylloge*², 588, note 18) mentionne deux tétradrachmes faux de Lysimaque, *τέτραρχμα Λυσιμάχεια ὑπόχάλκα*; les comptes de l'Hécatompédon (*C.I.A.*, II, 652, l. 61 = *Syll.*², 586) parlent de *στατήρες χιόνδοι* (cf. Böckh, *Staatsh. der Athen.*, II, p. 259).

2. Hill, *Handbook of greek and roman coins*, p. 71; Babelon, *Traité*, I, 634; Th. Reinach, *L'histoire par les monnaies*, p. 8.

3. Hérodote, III, 55.

dont quelques-unes macédoniennes (*Pl. XV, 4*). Il n'y a pas à séparer nos deux pièces au type du sanglier de la pièce de Berlin au type de la laie. Où ces pièces ont-elles été frappées ? Sallet penchait pour Acanthe, à cause du tétradrachme d'Acanthe, au Cabinet de France, qui représente un lion dévorant, non pas l'ordinaire taureau, mais le sanglier (*Pl. XV, 8*)¹. Peut-être nos trois pièces ne sont-elles pas des pièces d'Acanthe, mais ont-elles été frappées pour des Thraces du voisinage, soit à Acanthe, soit dans une petite localité des environs d'Acanthe, qui n'a pas occupé jusqu'ici les numismates, puisqu'ils n'en connaissent pas de monnaies, mais qui n'en a pas moins un nom impérissable : j'ai nommé Stagire, la patrie d'Aristote. Stagire n'était pas située, quoi qu'on en dise généralement², sur la côte; elle était assez loin dans l'intérieur; mais son territoire allait jusqu'à la mer; elle avait un ἐπίνειον, le « Port du Sanglier » : ἐν δὲ κόλπῳ μετὰ τὸν Ἀκανθίων λιμένα Στάγειρα, ἔρημος, καὶ αὐτὴ τῶν Χαλκιδικῶν, Ἀριστοτέλους πατρίς, καὶ λιμὴν αὐτῆς Κάπρος, καὶ νησίον ὁμώνυμον τούτῳ³. Dans le voisinage d'Acanthe, Méla comme Strabon mentionne ce port du Sanglier, *portus Capru limen*⁴, derrière la petite île du même nom, la même que Tite-Live⁵ appelle *Subota*. — Le sanglier devait jouer un rôle dans les croyances et légendes religieuses de la Thrace : sur les reliefs funéraires et votifs, c'est l'adversaire éternel de Ἡρώων, le *chasseur thrace*.

Du reste, qu'elles aient été frappées pour une colonie ionienne de l'Épithrace (Acanthe était colonie d'Andros, et

1. Cf. Imhoof-Blumer et Keller, *Tier-und Pflanzenbilder*, pl. I, 16.

2. Boutroux, *Aristote*, dans la *Grande encyclopédie*, p. 933; Croiset, *Litt. gr.*, IV, p. 679.

3. Strabon, VII, fr. 35.

4. Méla (II, 2, 30) est postérieur à Strabon, mais il utilise des sources plus anciennes.

5. Liv., XLIV, 28.

Stagire colonie d'Andros et de Chalcis) ou pour des Thraces de l'*hinterland*, ces pièces anonymes au type de la laie et du sanglier sont de travail grec, et plus précisément de travail ionien, comme le prouve la façon dont les soies sont représentées, en deux parties nettement séparées et de hauteur très différente ¹.

Les Ioniens ont multiplié sur leurs stèles funéraires ² et leurs monnaies l'image du sanglier ou du porc, sur leurs cachets l'image de la laie ou de la truie, avec ³ ou sans ses carcasses ⁴. Un bon exemple d'intaille ionienne au type de la laie est un scarabée de la collection Luynes ⁵ (*Pl. XV, 9*). Ces sangliers et ces laies, ces porcs et ces truies témoignent eux aussi du rapport de filiation qui unit l'art ionien à l'art mycénien : une belle intaille mycénienne de la collection Pauvert, que j'ai proposé, *cum grano salis*, d'appeler l'intaille d'Eumée ⁶, représente trois cochons vautrés dans un lit de roseaux, *σύες χαμχιευνάδες* ⁷.

II

LES TYNTÉNIENS

Le Cabinet de Berlin possède le statère, unique jusqu'ici, qui a fait connaître l'existence du peuple thrace des TYN-

1. Furtwängler, *Goldfund von Veltersfelde*, p. 23.

2. *B. C. H.*, XVIII, p. 223.

3. King, *Ant. gems and rings*, pl. LIV, 3; LIII, 5. Imhoof-Keller, XIX, 67; XX, 1 sq. Furtwängler, *Ant. Gemmen*, pl. VI, 62, 67; VII, 67. J'admire M. Furtwängler de savoir que VI, 67 et VII, 67 sont de la même main, « offenbar derselben Hand ».

4. Furtwängler, *Ant. Gemmen*, pl. VII, 63.

5. Coll. Luynes, n° 105.

6. *Rev. des ét. anc.*, 1900, p. 374.

7. *Odyssée*, XIV, 15.

TENOI¹ (*Pl. XV, 2*). En voici la description d'après A. von Sallet :

« ΤΥΝΤ ΕΝΟ Ν. Homme à droite, conduisant un cheval, et portant des jambières et peut-être la cuirasse.

« R. Roue de forme primitive, dans un carré en faible creux.

« Argent. Poids : 9 gr. 37. »

Sallet transcrit Τυντένων, parce que, dit-il, l'η dans les contrées thraco-macédoniennes a été représenté par la lettre Η de très bonne heure. — Il est vrai que l'alphabet ionien usité dans ces contrées auxquelles les Thasiens, colons de Paros, et les Chalcidiens avaient apporté l'écriture, a eu de bonne heure deux signes distincts pour les deux espèces d'e. Cependant, la lettre Ε avec valeur de η n'est pas sans exemple dans l'écriture ionienne archaïque² : en Thrace macédonienne notamment, sur les monnaies archaïques des Orresciens, on trouve généralement ΟΡΡΗΣΚΙΟΝ, mais aussi ΟΡΡΕΣΚΙΟΝ. J'ajoute que la transcription Τυντενοί semble véritablement un barbarisme : le mot est formé d'un nom topique *Τυντη et du suffixe ethnique -ηγός.

J'ai eu l'occasion, en 1899, d'étudier deux statères inédits des Τυντηγού, qui ont dû être trouvés il y a une trentaine d'années, dans le pays du Pangée, en même temps que le statère de Berlin. Ils appartiennent à MM. Sponti frères, agents du Lloyd autrichien à Cavalla, et font partie d'une

1. Cf. A. von Sallet, *Zeitsch. f. Num.*, III (1876), p. 132, pl. II, 1; *Beschr. d. ant. Münzen*, II, p. 162, pl. VI, 55; Head, *Hist. num.*, p. 178; Tomaschek, *Die alten Thraker*, II, 2, p. 75 (*Sitzungsb. de Vienne*, t. 131), qui transcrit Τυντηγού; Lambropoulos, *Numism. de la Macéd.*, dans Nicolaïdès, *La Macédoine* (Berlin, 1899), p. 235.

2. Dans la dédicace du bronze de Naxos (*I. G. Ins.*, V, 1, 42), ἀνέθηξε est écrit ΑΝΕΘΕΚΕ. Pour l'emploi de l'Ε et de l'Η dans les inscriptions ioniennes, cf. Dittenberger, dans l'*Hermes*, XV, p. 225, et *Sylloge*², 877, note.

intéressante collection de monnaies d'argent, qui fut formée, au cours d'une longue existence, par feu Sponti père, de son vivant agent consulaire d'Autriche à Cavalla.

1. Statère pareil à celui de Berlin (*Pl. XV, 1*).

TVNT ENO N. Un guerrier en tunique et en cnémides, nu-tête, à droite, s'efforce de maîtriser par la bride tenue à deux mains un cheval qui piaffe. Grènetis au pourtour.

R. Roue primitive.

2. Statère de même grandeur que le précédent.

TVNTE NON. Homme maîtrisant son cheval, comme sur le précédent.

R. Carré creux, en ailes de moulin.

La ressemblance étroite du statère des Τυντηνοί avec ceux d'Ichnæ¹ avait fait croire à Sallet que les Τυντηνοί habitaient près d'Ichnæ, c'est-à-dire en Émathie, à droite de l'Axios². Il se fondait encore, je pense, sur les faits suivants : l'avvers d'une pièce archaïque d'Ichnæ représente un bouvier conduisant deux bœufs ; or ce motif se retrouve sur les octodrachmes des Orresciens, et Sallet plaçait les Orresciens près de Lété³, non loin, par conséquent, de l'Émathie, parce que sur les statères des Orresciens comme sur ceux de Lété est figuré le motif du Centaure ou du Silène enlevant la Nympe. Je crois, pour ma part, que les Τυντηνοί, comme les Ὀρρήσκιαι, doivent être cherchés dans le pays du Pangée ; car le motif du bouvier menant la paire de bœufs est celui des octodrachmes d'un roi Pangéen, Gétas l'Édone⁴ ;

1. Sur les monnaies d'Ichnæ, cf. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 78. Un statère anépigraphé (*Beschreibung*, II, p. 176, pl. VII, 68) a les mêmes types que ceux d'Ichnæ.

2. Hérodote, VII, 123 : τὸν Ἄξιόν ποταμόν, ὃς οὐρῖζει χώρην τὴν Μυθονίην τε καὶ Βοττιαίδα, τῆς ἔχουσι τὸ παρά θάλασσαν στεῖνόν χωρίον πόλιες Ἴχλαι τε καὶ Πέλλα.

3. *Beschreibung*, II, p. 105.

4. *Journal intern. de num.*, I, pl. I, n^{os} 4-6 (Gétas), 7 (Orresciens).

quant au motif de la femme enlevée par le Centaure, c'est le motif pangéen par excellence : parmi les statères innombrables qui nous le montrent, rares sont ceux de Lété; la plupart sont anépigraphes, et ont été trouvés dans le pays du Pangée; c'est qu'ils y ont été frappés comme ont dû y être frappés les statères des Ζαιέλε(τ)οι et des ...ναιοι, et les drachmes qui portent au revers l'inscription ΒΕΡΓΑΙΟΥ¹, toutes pièces au type du Centaure ravisseur. Ces tribus thraces dont les monnaies nous ont sauvé les noms, et dont la conquête perse a fait cesser la frappe, devaient toutes habiter l'*hinterland* de la Pérée thasienne.

D'Ichnæ au Pangée, il y a une centaine de kilomètres, mais, en somme, aucune barrière naturelle : le Strymon et l'Axios sont guéables aisément, et pour aller de l'un à l'autre, par la Crestonie, les routes n'offrent pas de difficultés². D'autre part, Strabon³ dit que parmi les tribus du bas Strymon, quelques-unes étaient venues de la Macédoine. Elles pouvaient avoir conservé des rapports avec leur pays d'origine. Ainsi s'expliquerait la complète similitude des statères d'Ichnæ et des Tynténiens.

Je suppose donc que les Tynténiens avaient apporté à Ichnæ leurs lingots d'argent pour les y faire monnayer. Ces statères datent des environs de l'an 500, d'un temps où n'existait encore ni Philippes, ni Amphipolis, où Néo-

1. A tort séparées, dans les collections (cf. par exemple *Cat. Brit. Mus., Thrace*, p. 205, et *Beschreibung*, I, p. 336), des pièces macédoniennes et pangéennes du même type. On les attribue à un roi thrace Βεργαῖος. De toute façon, le nom dérive de la même racine thrace qu'on retrouve dans Βεργη, ville bisalte, et, comme l'a indiqué Ramsay (*Cities and bishoprics of Phrygia*, II, p. 382 et 577) dans le suffixe *-brya* et le nom Βεζα.

2. Cf. dans Cousinéry, *Voyage*, I, p. 140, la description de la route de Salonique à Serrés par Lahana.

3. Strabon, VII, fr. 36 : Ὀδομάντις καὶ Ἡδωνοὶ καὶ Βιστάλται, οἳ τε αὐτόχθονες καὶ οἱ ἐκ Μακεδονίας διαβάντες.

polis n'avait peut-être pas commencé son monnayage, où les Thasiens ne possédaient sur la côte, du Strymon au Nestos, que de petits comptoirs. Les Thraces de l'intérieur ne devaient monnayer eux-mêmes qu'exceptionnellement. Il n'y aurait rien de surprenant qu'ils se soient adressés plus d'une fois, non pas à leurs voisins de Thasos, avec lesquels ils devaient être en état presque perpétuel d'hostilité, mais aux villes macédoniennes de la Mygdonie (Lété) et de l'Émathie (Ichnæ, Pella). Les pièces des Bisaltes et du roi Mossès, qui d'après le type de sa monnaie doit être un roi bisalte, ressemblent à quelques-unes de celles d'Alexandre I^{er} de Macédoine; c'est peut-être qu'elles ont été frappées, non dans l'un des bourgs de la Bisaltie, Tragilos ou Bergé, mais à Pella, *πάλαι τὸ τῆς Μακεδονίας χρηματιστήριον*¹. Sur l'argent en barres que leur apportaient les Orresciens et les Tynténiens, les gens de Lété et d'Ichnæ auraient prélevé une part en paiement; et cette part aurait été monnayée en même temps que le reste, et frappée aux mêmes types: seules les légendes auraient différé.

Disons quelques mots des types des statères tynténiens.

La roue à madrier diamétral et à soutiens transversaux se retrouve sur des monnaies archaïques d'Étrurie: Bompois² voyait dans ce fait la preuve que les Étrusques sont vraiment venus en Italie, comme l'assurent certains textes anciens, de la Lydie par la route de terre, en suivant le chemin qui devait devenir plus tard la voie Égnatienne. Il est possible que tel ait été en effet le chemin suivi par la migration tyrrène³; mais l'argument allégué par Bompois ne porte pas; car les roues à barres transversales n'ont pas

1. Strabon, VII, fr. 20.

2. Bompois, dans *Rev. archéol.*, 1867, I, p. 125 sq., et 1879, II, p. 68.

3. Pottier, *Catalogue des vases du Louvre*, II, p. 299.

été spéciales à quelques peuples antiques; elles ont été d'un emploi général à l'époque archaïque, surtout pour les charriots (quoiqu'elles aient pu aussi servir pour les chars légers, chars de course ou de combat, comme on le voit sur l'amphore Burgon¹).

Quant au guerrier maîtrisant le cheval qui piaffe, c'est un type qui convenait à merveille à ces peuplades Thraces du pays de Strymon, qui déjà au temps d'Homère étaient renommées pour leurs chevaux, *ἵπποπόλων Θρηκῶν*, dit l'*Iliade*², dans un passage où il s'agit, non des Odryses ou Thraces de l'Est, mais justement des Thraces de la région qui nous occupe. C'est dans les plaines Strymoniques, sur la rive gauche du fleuve, près de Serrès, que Xerxès, marchant contre la Grèce, laissa en pâture les étalons sacrés, qui traînaient le char du Soleil³. Les Bisaltes, qui habitaient les plaines de la rive droite, avaient choisi, comme les Tynténiens, un type monétaire qui témoignait de leur richesse en chevaux. Le guerrier maîtrisant le cheval qui piaffe, ou marchant à côté du cheval au pas, sont des types qui convenaient aussi bien à des monnaies macédoniennes qu'à celles des Tynténiens et des Bisaltes, car l'Émathie n'était pas moins riche en chevaux que les plaines du Strymon: Euripide, qui a passé ses dernières années en Macédoine, et qui y a écrit les *Bacchantes*, le dit dans le troisième chœur de ce drame, et les monnaies des rois macédoniens en témoignent presque toutes.

1. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 79; Forestier, *La roue, étude paléotechnologique*, p. 54-55; *Journal of hell. studies*, 1903, p. 137 sq.; Böhlau, *Aus ion. u. ital. Nekropolen*, pl. XV, 7; et surtout Furtwängler, *Die Bronzen von Olympia*, p. 69, n° 510. Denys le Thrace, au n° siècle avant notre ère, avait écrit sur le symbolisme de la roue (Clément d'Alexandrie, *Stromates*, V, 8), mais il n'est pas vraisemblable qu'il ait parlé de nos pièces thraco-macédoniennes au type de la roue. De toute façon, l'explication symboliste est à négliger.

2. *Il.*, XIV, 227. On se rappelle les chevaux de Rhésos, le roi du Pangée.

3. Hérod., VII, 40; VIII, 115.

III

MONNAYAGE DES MACÉDONIENS
SOUS LEURS DEUX DERNIERS ROIS

De Démétrios II, qui régna avant Philippe V, de 239 à 229, il ne nous reste que des monnaies de cuivre. Pour des raisons qui nous échappent, l'activité des argentières de la Macédoine semble avoir beaucoup diminué dans le courant du III^e siècle. Quand Philippe V songea, en 185, à recommencer la lutte contre Rome, il lui manquait le nerf de la guerre. Il s'adressa à l'industrie minière : *vectigalia regni non fructibus tantum agrorum portoribusque maritimis auxit, sed metalla etiam et vetera intermissa recoluit et nova multis locis instituit*¹. Les mines dont il s'agit sont évidemment les mines de métaux précieux, or et argent; cela résulte d'un texte de Diodore auquel nous reviendrons plus bas². Les mines d'argent et d'or se trouvaient surtout dans la partie orientale du royaume, peut-être dans le N.-E. de la Chalcidique, où encore aujourd'hui les mines d'argent de Nisvoro sont en activité, mais principalement dans le pays d'Amphipolis et de Philippes. Probablement, c'est surtout de l'argent que l'on dut trouver sous Philippe V; l'or avait dû être épuisé par les travaux du VI^e, V^e et IV^e siècles : il ne nous reste que deux statères d'or de Philippe V.

Persée, loin de rien changer à la législation minière établie par son père, en tira au contraire des profits immenses. Tite-Live dit, dans le passage où il calcule ce que

1. Liv., XXXIX, 24.

2. Diodore, XXXI, 8, κατέλυσαν καὶ τὰς ἐκ τῶν μετάλλων ἀργύρου καὶ χρυσοῦ προσόδους.

Persée pouvait avoir en caisse quand il commença la guerre contre Rome : *Tantum pecuniae intra triginta annos post bellum Philippi cum Romanis, partim ex fructu metallorum, partim ex vectigalibus aliis, coacervatum fuerat; itaque admodum inops pecuniae Philippus, Perseus contra praedives, bellare cum Romanis coepit* ¹.

Persée vaincu à Pydna (168), le Sénat envoie dix commissaires en Macédoine pour organiser ce pays de concert avec l'*imperator* vainqueur; une des instructions qu'il leur donne, c'est de supprimer l'impôt que les Macédoniens payaient antérieurement à leur roi sur le produit de leurs mines. D'après Diodore ², le Sénat voulait empêcher de trop grosses fortunes de s'élever chez un peuple où des patriotes nourrissaient peut-être l'espoir de restaurer la royauté déchu. Il voulait aussi, dit Tite-Live, empêcher la Macédoine d'être livrée en proie aux publicains : *metalli quoque Macedonici, quod ingens vectigal erat, locationesque praediorum rusticorum tolli placebat* ³. Caton avait alors une grande influence au Sénat, et Caton n'aimait pas les publicains. Aux assises d'Amphipolis, Paul Émile et les commissaires décident de résoudre autrement que le Sénat, moins bien informé, n'avait pensé, cette grosse question des mines : ils interdisent aux Macédoniens l'exploitation de l'or et de l'argent : *metalla auri atque argenti non exerceri, ferri et aeris permitti* ⁴.

Et pourtant, nous possédons, de trois des quatre *μερίδες* entre lesquelles la Macédoine fut divisée entre 168 et 146, date de la réduction de ce pays en province romaine, des monnaies d'argent et de cuivre : la III^e n'a pas frappé

1. Liv., XLV, 40.

2. Diodore, XXXI, 8.

3. Liv., XLV, 48.

4. Liv., XLV, 29.

monnaie, probablement pour des raisons politiques ; c'était l'ancien « berceau » de la puissance macédonienne ; le chef-lieu en était Pella ; le Sénat ne crut sans doute pas devoir accorder à un district où le nationalisme macédonien devait être plus vivace qu'ailleurs, la même indépendance qu'à des provinces qui n'étaient macédoniennes que par suite d'annexions plus ou moins anciennes. La Macédoine IV^e ne frappa que du cuivre, parce qu'elle était pauvre, et sans mines d'argent. Mais la Macédoine II^e (chef-lieu Thessalonique) et surtout la I^{re} (chef-lieu Amphipolis) frappèrent ces beaux tétradrachmes où la tête d'Artémis dessine son pur profil sur le bouclier macédonien.

Tite-Live doit-il être convaincu d'erreur, quand il nous dit que le Sénat fit défense aux *μερίδες* macédoniennes d'exploiter leurs argentières ? Nullement. La défense dont Tite-Live parle au livre XLV fut levée quelques années après 168 ; mais la partie de son *Histoire* où la chose était racontée est aujourd'hui perdue. Par un hasard singulier, Cassiodore, qui au commencement du VI^e siècle de notre ère a composé une Chronologie Universelle en se servant de Tite-Live pour la période dont cet écrivain avait raconté l'histoire, nous donne à l'an de Rome 596, au lieu de la simple et sèche mention des consuls, un renseignement précieux¹ : « *M. Aemilius et C. Popillius. His cons. metalla in Macedonia instituta* » (*restituta* eût été plus exact).

Pour en revenir à Philippe V et à Persée, on voit que, depuis la guerre de Philippe contre Rome, jusqu'à la fin de la dynastie nationale, les districts de la Macédoine qui possédaient des mines d'argent et de cuivre purent les

1. Cassiodore, éd. des *Monumenta Germaniae* (*Auct. antiquiss.*, XI, 1), p. 130. Cf. Mommsen, *Hist. rom.*, IV, p. 28 de la trad. Alexandre ; Hertzberg, I, p. 191 de la traduction ; Niese, *Gesch. der griech. u. maked. Staaten*, III, p. 312.

exploiter, moyennant un fort *rectigal* payé au roi. Comment les choses se passaient-elles ?

On se rappelle les monnaies autonomes d'argent et de bronze avec la légende **MAKE** ou **MAKEΔONΩΝ**. L. Müller avait remarqué que beaucoup de ces monnaies portent des monogrammes qui se retrouvent sur les pièces de Philippe V. Partant de cette remarque, dont Müller n'avait rien tiré, M. Gäbler, dans un travail fort instructif¹, a émis l'hypothèse que les autonomes avec la légende **MAKE** ou **MAKEΔONΩΝ** s'expliquaient par ce que nous dit Tite-Live des besoins d'argent de Philippe V, et de l'impulsion nouvelle qu'il avait donnée à l'industrie minière, pour en pouvoir tirer d'importants revenus. Le roi dut permettre aux districts de ses États, non seulement d'exploiter les mines, mais de monnayer eux-mêmes. Autrement dit, Philippe V dut bel et bien, pour se faire de l'argent, partager avec ses sujets l'un de ses droits régaliens. M. Gäbler a raison de croire que ce fait est significatif de l'état où se trouvait réduite la royauté en Macédoine. Certains districts obtinrent même le privilège d'inscrire sur leur monnaie, au lieu du nom national **MAKEΔONΩΝ**, leur nom particulier **BOTTEATΩΝ** (avec le monogramme $\overline{\text{B}}$), **ΑΜΦΑΞΙΩΝ** (avec le monogramme Φ) : c'étaient les gens de Pella et de Thessalonique, les Macédoniens de pure race. Le district minier par excellence, le pays de Philippes et d'Amphipolis, moins favorisé, inscrivit simplement le nom national.

Avant les importantes recherches de M. Gäbler, les autonomes avec les légendes **MAKE**, **MAKEΔONΩΝ**, **BOTTEATΩΝ**, **ΑΜΦΑΞΙΩΝ**, avaient été généralement datées d'après 168. La théorie qui vient d'être exposée me semble pleinement

1. *Zur Münzkunde Makedoniens*, dans *Zeitsch. f. Numism.*, XX, 1897, p. 169 sq. Niese ne paraît pas avoir utilisé ce travail.

confirmée par la trouvaille du petit trésor dont on va lire la description : il renfermait en effet, outre trois drachmes d'Histiée postérieures à 196, sept drachmes de Rhodes dont trois au nom de Stasion et d'Ænétor (M. Head place ces monétaires entre 189 et 166), plus un didrachme de Philippe V et deux drachmes à la légende MAKE.

Passant au mois d'août 1899 dans le village de Yénikeuï, qui est situé près de l'emplacement d'Amphipolis, j'eus l'occasion d'y acheter treize pièces d'argent, qu'un paysan venait de trouver dans un pot; elles étaient l'une comme l'autre couvertes d'une forte oxydation violacée, sous laquelle on ne distinguait pas grand'chose. Je les ai offertes au Cabinet de France, où M. de Villenoisy les a nettoyées. Voici la description de ce petit pécule.

1-7. Drachmes de Rhodes. Au droit, la tête d'Hélios, de trois quarts à droite, les cheveux dénoués, sans les rayons.

Au revers :

1. Rose entre les lettres Ρ °; à gauche, arc et carquois; en haut, Γ °ΡΓ °Σ (Head, *Caria*, n^{os} 164-8, pl. XXXIX, 2).

2-3. Même monétaire; symboles indéterminés (*Id.*, n^o 172).

4. Rose entre les lettres Ρ °; à gauche, serpent; en haut, [Θ]ΕΙΣΥΛ °Σ (*Id.*, n^o 186).

5. Rose entre les lettres Ρ °; à gauche, arc et massue; en haut, ΣΤΑΣΙΩΝ (*Id.*, n^{os} 182-3).

6. Même monétaire; les lettres Ρ ° manquent; comme symbole, une grappe (*Id.*, n^o 207, pl. XXXIX, 41).

7. Rose entre les lettres Ρ °; symbole indéterminé; en haut, ΑΙΝΗΤΩΡ (*Id.*, n^{os} 153-161).

8-10. Drachmes d'Histiée, postérieures à 196 (date à laquelle l'Eubée, libérée avec le reste de la Grèce par Flamininus, put reprendre, dans ses quatre villes principales,

Histiée, Chalcis, Érétrie, Carystos, le monnayage arrêté par la domination macédonienne). On sait en quelle quantité furent frappées ces drachmes d'Histiée, les Ἰστιαικῶν de l'inventaire délien de Démarès (vers 180 avant J.-C.; cf. *B.C.H.*, 1882, p. 133).

11. Didrachme de Philippe V. Au droit, tête du roi, diadémée; au revers, ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΦΙΛΙΠΠΟΥ et massue dans une couronne de chêne.

12-13. Drachmes macédoniennes. Au droit, bouclier macédonien, sur lequel est la massue et l'inscription $\begin{matrix} \text{MA} \\ \text{KE} \end{matrix}$; au revers, casque macédonien avec trois monogrammes et un différent (*Zeitschrift für Numismatik*, XX, pl. VI, 10 et 14).

PAUL PERDRIZET.



1



2



3



4



5



6



7



8



9



8

MONNAIES MACÉDONIENNES



1



2



3



4



5



6



7



8



9



8

MONNAIES MACÉDONIENNES